

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 juillet 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

Est absent M. le conseiller Denis Darveau.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2018-07-211

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A) Constatation du quorum

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

D) Adoption des procès-verbaux

D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018

E) Présentation des comptes et du registre des chèques

F) Engagement de crédits (dépenses)

G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement

H) Résolutions d'intérêt général

H.1 Autorisation / Chèque émis au nom de la Petite caisse

H.2 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente avec les partenaires de formation de prévention et sécurité (personnel aquatique)

H.3 Renouvellement d'adhésion au Réseau des femmes élues de Lanaudière

H.4 Contrat d'entretien ménager pour la caserne des pompiers

H.5 Acte de vente du terrain situé sur le lot 6 243 499 / Autorisation de signature

H.6 Achat d'une pompe pour la station de pompage De Bienville

H.7 Dérogation mineure pour la propriété située au 1251, rue De Frontenac

H.8 Dérogation mineure pour le lot vacant 3 450 837, avenue Gilles-Villeneuve

H.9 Renouvellement du contrat de surveillance des alarmes avec GC Alarme

H.10 Contrat pour le remplacement de fenêtres de l'hôtel de ville

H.11 Contrat de services professionnels / Devis d'appel d'offres pour la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés

I) Dépôt de documents

J) Rapport des services

K) Avis de motion

K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08

K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13

L) Adoption de règlements

L.1 Adoption du règlement 917-15

Règlement de modification au règlement numéro 917-12 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

3 juillet 2018

- L.2 **Adoption du règlement 943**
Règlement décrétant l'abolition, la fermeture et la cession d'une portion de la rue Laferrière située sur le lot numéro 6 243 499 du cadastre du Québec
- L.3 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 748-195
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35
- L.4 **Adoption du premier projet de règlement 748-196**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08
- L.5 **Adoption du premier projet de règlement 748-197**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07-212

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-213

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-214

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-05 et 2018-06 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme 366 925,45 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-215

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2018-06 » représente les dépenses encourues en juin 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juin 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 257 072,14 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 28 juin 2018 déposé par le service de la trésorerie.

H) **RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2018-07-216

H.1 **AUTORISATION / CHÈQUE ÉMIS AU NOM DE LA PETITE CAISSE**

CONSIDÉRANT que, dans les opérations courantes de la ville, une petite caisse est utilisée afin de rembourser de menus achats ou effectuer certaines dépenses qu'il faut payer comptant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les employées énumérées ci-dessous à échanger, auprès de la Caisse Desjardins, les chèques émis au nom de la « Petite Caisse » pour la Ville de Berthierville, à savoir :

- Louise Dubois, préposée à la réception;
- Louise Moreau, préposée à la comptabilité;
- Karyne Tremblay, DGA, trésorière et greffière adjointe.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-217

H.2 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES DE FORMATION DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ (PERSONNEL AQUATIQUE)**

CONSIDÉRANT l'avis de la Société canadienne de la Croix-Rouge reçu le 28 mai 2018 à l'égard du renouvellement de la lettre d'entente avec les partenaires de formation de prévention et sécurité pour le personnel aquatique;

CONSIDÉRANT que cette entente permet entre autres :

- de s'assurer que les cours de natation offerts sur notre territoire sont donnés de façon professionnelle et sécuritaire en vertu des normes nationales établies par la Croix-Rouge;
- de profiter de l'expertise de la Croix-Rouge dans sa conception et l'élaboration des cours répondant aux normes de qualité;
- de s'assurer que la Ville de Berthierville n'emploiera que du personnel qualifié reconnu par la Croix-Rouge pour donner des cours de natation;
- d'établir les responsabilités de chacune des parties;
- de fournir au personnel aquatique un suivi et un soutien;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 18 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le renouvellement de la lettre d'entente à titre de partenaires de formation de prévention et sécurité pour le personnel aquatique avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

3 juillet 2018

Ladite entente est pour une durée de cinq (5) ans (période contractuelle) et peut être renouvelée pour de nouvelles périodes de deux (2) ans (période de renouvellement).

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-218

H.3 RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des adhésions annuelles du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL);

CONSIDÉRANT l'intérêt de M^{me} la mairesse Suzanne Nantel ainsi que M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine à joindre le RFEL;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Mesdames Suzanne Nantel et de Isabelle Fontaine au coût total de 20 \$ / personne pour une durée de quatre (4) ans, soit 2018 à 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-219

H.4 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LA CASERNE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que le contrat de service intervenu entre la Ville de Berthierville et Entretien JMC enr. pour les services d'entretien ménager de la caserne des pompiers vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 21 juin 2018 déposée par Entretien JMC enr.;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Entretien JMC enr. le contrat d'entretien ménager de la caserne des pompiers, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019, au coût mensuel de 557,55\$ plus les taxes applicables pour l'entretien ménager et au coût unitaire de 545 \$ plus les taxes applicables pour les travaux annuels de décapage des planchers.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3 juillet 2018

2018-07-220

H.5 ACTE DE VENTE DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 6 243 499 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, les membres du conseil municipal ont adopté la résolution numéro 2018-05-139 autorisant la mairesse et le greffier à accepter la promesse d'achat déposée par Olymel s.e.c., le 12 avril 2018 pour l'achat d'une partie de la rue Laferrière;

CONSIDÉRANT que ladite promesse a été acceptée et signée par les représentants autorisés de la Ville de Berthierville le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le règlement 943 décrétant l'abolition, la fermeture et la cession d'une portion de la rue Laferrière située sur le lot 6 243 499 du cadastre du Québec a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la présente session;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville vende à Olymel s.e.c. un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (6 243 499) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, le tout selon les termes et conditions énoncées à la promesse d'achat acceptée et signée par les représentants autorisés de la Ville de Berthierville le 9 mai 2018.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière soient, et elles sont par les présentes, autorisées à conclure et à signer tous les documents et à poser tous actes nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant la signature de l'acte de vente en faveur d'Olymel s.e.c.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-221

H.6 ACHAT D'UNE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE DE BIENVILLE

CONSIDÉRANT que le budget 2018 prévoyait l'achat de pompe pour la station de pompage De Bienville;

CONSIDÉRANT l'offre de service portant le numéro 18-25-0245 datée du 15 juin 2018 déposée par la compagnie Xylem au montant de 21 663,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'une pompe pour la station de pompage De Bienville auprès de la compagnie Xylem au coût de 21 663,00 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 18-25-0245 datée du 15 juin 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3 juillet 2018

H.7 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1251, RUE DE FRONTENAC

Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1251, rue De Frontenac

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation d'un bâtiment accessoire en cour avant à 20 mètres de la rue De Frontenac, et ce, malgré l'article 7.4.1 du règlement de zonage numéro 748 qui établit les usages autorisés dans la marge de recul.

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.

2018-07-222

Dérogation mineure pour la propriété située au 1251, rue De Frontenac

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-07-18 portant sur la reconstruction du bâtiment accessoire de type garage sur la propriété sise au 1251, rue De Frontenac en zone 3-R-05;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation d'un bâtiment accessoire en cour avant à 20 mètres de la rue De Frontenac, et ce, malgré l'article 7.4.1 du règlement de zonage numéro 748 qui établit les usages autorisés dans la marge de recul;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi, que le bâtiment actuel a été construit avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage et qu'une demande de permis est en cours pour la construction d'un bâtiment accessoire conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-07-18, qui autorise la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant à 20 mètres de la rue De Frontenac.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.8 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT VACANT 3 450 837, AVENUE GILLES-VILLENEUVE

Explication de la demande de dérogation mineure pour le lot vacant 3 450 837, avenue, Gilles-Villeneuve

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres, et ce, malgré l'article 5.6.3 du règlement de lotissement 762 qui établit le frontage minimal pour une habitation multifamiliale isolée à 19 mètres;

Que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient également pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur un lot ayant une allée de circulation d'une dimension de 4,5 mètres sur l'immeuble sis sur le lot vacant 3 450 837 avenue Gilles-Villeneuve, et ce, malgré les tableaux et graphiques 7-16, 7-17 et 7-18 de l'article 7.10.5 du règlement de zonage numéro 748 qui établit la largeur d'une allée de circulation entre 6 et 7,25 mètres.

Commentaires de la population

Les personnes présentes sont invitées à donner leur avis concernant cette demande.

Quelques personnes intéressées expriment leur commentaires.

2018-07-223

Dérogation mineure pour le lot vacant 3 450 837, avenue Gilles-Villeneuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-06-18 portant sur la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur le lot vacant 3 450 837, avenue Gilles-Villeneuve en zone 3-R-17;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres, et ce, malgré l'article 5.6.3 du règlement de lotissement 762 qui établit le frontage minimal pour une habitation multifamiliale isolée à 19 mètres;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient également pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur un lot ayant une allée de circulation d'une dimension de 4,5 mètres sur l'immeuble sis sur le lot vacant 3 450 837 avenue Gilles-Villeneuve, et ce, malgré les tableaux et graphiques 7-16, 7-17 et 7-18 de l'article 7.10.5 du règlement de zonage numéro 748 qui établit la largeur d'une allée de circulation entre 6 et 7,25 mètres;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la construction d'un bâtiment multifamilial conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la dérogation mineure entraînerait une perte de jouissance pour les propriétés voisines;

3 juillet 2018

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'appréciation du caractère mineure de la demande, le fait d'autoriser un frontage de 15.24 mètres par rapport à la norme prescrite par le règlement 762 relatif au lotissement, qui est de 19 mètres, est jugé suffisamment important pour ne pas être considéré comme étant mineure.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure DM-06-18, qui aurait autorisé la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres ainsi qu'une allée de circulation d'une dimension de 4,5 mètres sur le lot vacant 3 450 837 avenue Gilles-Villeneuve.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-224

H.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES ALARMES AVEC GC ALARME

CONSIDÉRANT que le contrat de surveillance des alarmes intervenu entre la MRC de D'Autray et GC Alarme prend fin le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 juin 2018 déposée par GC Alarme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail du 18 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'acceptation du renouvellement du contrat de surveillance des alarmes auprès de GC Alarme, pour l'hôtel de ville, la caserne des pompiers et le garage municipal, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, au coût de 18,75\$ par panneau par mois plus les taxes applicables, au coût de 85 \$ plus les taxes applicables pour les appels de service, au coût horaire de 65 \$ / heure plus les taxes applicables pour les travaux d'un technicien.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-225

H.10 CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le budget 2018 prévoit le remplacement de neuf (9) fenêtres au bâtiment de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les offres de services numéros 107877-F et 107882-F datées du 6 juin 2018, déposées par la compagnie Nouvel Horizon portes & fenêtres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

3 juillet 2018

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Nouvel Horizon portes & fenêtres le contrat de remplacement de fenêtres de l'hôtel de ville au coût de 8 973 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé aux offres de services numéros 107877-F et 107882-F.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-226

H.11 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS / DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE, DÉSHYDRATION ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT le rapport de mesures de boues 2017 déposé par la firme TEKNO inc. en mars 2018;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 14 juin 2018 avec les représentants de la firme Aquatech;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder en 2018 à la vidange de l'étang numéro 1;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro 0400858 datée du 18 juin 2018, déposée par la firme Asisto inc. pour l'accompagnement dans le processus d'appel d'offres public pour la préparation de documents de soumission pour la vidange, déshydratation, transport et disposition des boues;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Asisto inc. le contrat de services professionnels pour l'accompagnement du processus d'appel d'offres public à l'égard de la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés au coût de 6 450 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services numéro 0400858.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Aucun dépôt de documents pour la séance du 3 juillet 2018**

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de mai 2018
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2018
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1^{er} juin 2018 au 29 juin 2018

K) AVIS DE MOTION

2018-07-227

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est d'inclure une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi que de créer les zones 3-P-43 à même la zone 3-R-44 à même la zone 3-P-08.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes.

2018-07-228

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de créer la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2018-07-229

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 917-15
Règlement de modification au règlement numéro 917-12 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 917-15 modifiant le règlement 917-12 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-230

L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 943
Règlement décrétant l'abolition, la fermeture et la cession d'une portion de la rue Laferrière située sur le lot numéro 6 243 499 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

3 juillet 2018

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 943 décrétant l'abolition, la fermeture et la cession d'une portion de la rue Laferrière située sur le lot numéro 6 243 499 du cadastre du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 748-195**

Second projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35

Explication du second projet de règlement 748-195

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-195.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2018-07-231

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-195

Second projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-195 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est d'inclure une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, de modifier les usages et normes autorisés dans la zone 1-R-05 et de créer la zone 1-R-35 à même la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-232

L.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-196

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

3 juillet 2018

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-196 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-07-233

L.5

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-197

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-197 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M)

AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

N)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-07-234

O)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

3 juillet 2018

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 11.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse